

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1398

20 juillet 2009

SOMMAIRE

Aequitas Europe 3 S.à r.l.	67104	Heck e Silva Sàrl	67104
AG Fiduciaire S.A.	67063	Holding Européenne d'Inventions S.A. ...	67104
Artres	67063	IDPoint DigitalMedia	67094
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	67067	Imagine Investments S.à r.l.	67062
Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	67067	Inpro Lux S.A.	67092
Barclays Luxembourg Finance S.à r.l.	67064	Insitor S.à r.l.	67085
Barclays Luxembourg Investments S.à r.l.	67066	Koryo International S.A.	67061
Blando Investments S.A.	67086	Lux-Fleesch S.A.	67088
Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	67058	Medicis Finance S.A.	67067
BRAPF Japan S.à r.l.	67061	MEIF II Germany Holdings S. à r.l.	67058
Business & Decision Luxembourg S.A. ...	67064	MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	67059
Caradog Holdings S.A.	67083	MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	67062
Consorts Pepin sàrl	67060	MEIF II Swiss Holdings S.à r.l.	67059
Display Center S.à.r.l.	67060	Möbelzentrum S.A.	67063
Eastpharma S.à r.l.	67101	Palux S.A.	67058
Errantry Limited	67070	Pelleas Investments S.à r.l.	67066
European Internet Services S.à.r.l.	67081	Pettinaroli Finance S.A.	67069
Eutraco Sàrl	67065	RSM Henri Grisius & Associés	67059
Falcon Borrower S.à r.l.	67061	Shell Flower Sàrl	67100
Fatco	67101	Silverstone Invest	67104
Fiduciaire Henri Grisius & Associés	67059	S M C Holding S.A.	67060
Forum Funding Company S.à.r.l.	67068	SMC Investments S.A.	67089
GE Healthcare European Holdings S.à r.l.	67083	SMC Real Estate S.A.	67060
Genius Holding Emron S.à r.l.	67069	Snera Lux S.à r.l.	67069
Goedert Serge S.à.r.l.	67059	Société du Parking d'Esch-sur-Alzette ...	67062
Golden Bay Real Estates S.A.	67068	Toiture Antony E. S.à r.l.	67066
Gradel	67061	Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l. ...	67065
Gradel Productions	67062	Tronox Luxembourg S.à r.l.	67065
Grenache	67064	Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A.	67058
G-RE S.A.	67068	VARO B.V.B.A.	67099
		Viande - Luxembourg, Société Anonyme	67091

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.311.

En date du 25 mai, 2009 les associés de la Société ont décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25/5/2009.

Sarah Salmona

Gérante

Référence de publication: 2009083330/15.

(090099131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 23.110.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG S.A.

Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009083327/12.

(090098603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Palux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.769.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALUX S.A.

Robert REGGIORI / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009083326/12.

(090098604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.850,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

1/ Suite au conseil de gérance tenu en date du 28 mai 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

2/ L'adresse du gérant de classe A, Rosa Villalobos, a changé et se trouve désormais au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083065/15.

(090098495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

MEIF II Swiss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 129.708.

1/ Suite au conseil de gérance tenu en date du 28 mai 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2009.

2/ L'adresse du gérant A, Rosa Villalobos, a changé et se trouve désormais au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083067/15.

(090098477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.627.

1/ Suite au conseil de gérance tenu en date du 28 mai 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

2/ L'adresse du gérant de classe A, Rosa Villalobos, a changé et se trouve désormais au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083068/15.

(090098489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Goedert Serge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOEDERT SERGE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009083377/12.

(090098630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**RSM Henri Grisius & Associés, Société à responsabilité limitée,
(anc. Fiduciaire Henri Grisius & Associés).**

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 85.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009083378/12.

(090098521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

S M C Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 30.985.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009083415/15.

(090098530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

SMC Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 40.001.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009083416/15.

(090098529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Consorts Pepin sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 135.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSORTS PEPIN S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009083402/12.

(090098621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Display Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 86.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DISPLAY CENTER S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009083397/12.

(090098624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Falcon Borrower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Falcon Borrower S.à r.l., Société à responsabilité limitée
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009084214/15.

(090099213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

BRAPF Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 156.834,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 131.093.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2009

Quatrième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Steven Gary Meise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009084252/15.

(090099313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Koryo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KORYO INTERNATIONAL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009083419/12.

(090099160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Gradel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gradel
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009083376/12.

(090098633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

1/ Suite au conseil de gérance tenu en date du 28 mai 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

2/ L'adresse du gérant de classe A, Rosa Villalobos, a changé et se trouve désormais au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083064/15.

(090098499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

S P E S A, Société du Parking d'Esch-sur-Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.610.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 mai 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, conformément à l'article 14 des statuts, nomme Monsieur Gustave Mootz, 35, route de Luxembourg, L-5752 Frisange, commissaire jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2009083108/15.

(090098846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Imagine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMAGINE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083420/12.

(090099157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Gradel Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRADEL PRODUCTIONS

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009083371/12.

(090098635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Artres, Société Anonyme.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 111.098.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le lundi 29 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 29 juin 2009 que:

L'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur Délégué, la personne suivante:

- Monsieur KUNDLER Dieter, administrateur de sociétés, demeurant à L-7565 à Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

Il termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2010.

L'Assemblée a pris acte de la démission de Mme Lorraine Bischoff de ses fonctions d'Administrateur Délégué, avec effet immédiat et note qu'elle conserve sa fonction d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009082712/20.

(090097909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Möbelzentrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 7.220.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 16 juin 2009, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, que Monsieur Nico ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, a été nommé deuxième administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083120/13.

(090098923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

AG Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.
R.C.S. Luxembourg B 16.743.

Gefasste Beschlüsse im Rahmen

der ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. Juli 2009

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Mitglied des Verwaltungsrates Herrn Arnold Meister auf unbestimmte Zeit zu ernennen. Bei dieser Gelegenheit wird festgestellt, dass Herr Arnold Meister, Expert Comptable, wohnhaft ist in L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.

Zweiter Beschluss

Herr Arnold Meister vorbenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt mit Befugnis der täglichen Geschäftsführung und des Rechtes, die Gesellschaft stets allein zu vertreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxembourg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009083132/21.

(090098776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Barclays Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.419.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 29 juin 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 29 juin 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009083503/21.

(090099004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Grenache, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.649.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 29 juin 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 29 juin 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009083501/21.

(090099023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Business & Decision Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 94.342.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2009

L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Pierre Dauffenbach, demeurant à 209, boulevard de Smet de Naeyer, B-1090 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009083268/12.

(090099098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.807.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 mai 2009

En date du 26 mai 2009, l'Associé Unique de Tronox (Luxembourg) Holding S.à.r.l ("la société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Madame Mary A. Mikkelson en qualité de gérant de la société avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2009;
- De révoquer Monsieur Doeke van der Molen en qualité de gérant de la société avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2009;
- De nommer Monsieur Robert C. Gibney, né le 17 Décembre 1962 à California, USA, résidant professionnellement au 3301 N.W. 150th Street, Oklahoma City, OK 73134, USA, comme gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2009 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Sebastien Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, résidant professionnellement aux 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2009 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009083325/21.

(090099147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Tronox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 63.591.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 mai 2009

En date du 26 mai 2009, l'Associé Unique de Tronox Luxembourg S.à.r.l ("la société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Madame Mary A. Mikkelson en qualité de gérant de la société avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2009;
- De révoquer Monsieur Doeke van der Molen en qualité de gérant de la société avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2009;
- De nommer Monsieur Robert C. Gibney, né le 17 Décembre 1962 à California, USA, résidant professionnellement au 3301 N.W. 150th Street, Oklahoma City, OK 73134, USA, comme gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2009 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Sebastien Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, résidant professionnellement aux 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2009 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2009083329/21.

(090099140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Eutraco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 55.693.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009083222/12.

(090098718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.131.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 29 juin 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 29 juin 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselberger

Référence de publication: 2009083333/21.

(090099052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Barclays Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.381.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 29 juin 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 29 juin 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009083349/21.

(090099030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Toiture Antony E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Merttert, Zone Industrielle Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 107.166.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOITURE ANTONY E. S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009083211/12.

(090098640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.746.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 30 juin 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 30 juin 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009083505/21.

(090099000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.421.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 30 juin 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 30 juin 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009083507/21.

(090098995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Medicis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 120.070.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009083253/12.

(090098859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pettinaroli Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 61.370.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETTINAROLI FINANCE S.A.
Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009083320/12.

(090098611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Snera Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.361.

Par résolutions signées en date du 23 juin 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission des gérants suivants:

- Pascal Roumigüé, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

2. nomination de:

- Marie-Laurence Lambert, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083322/19.

(090099156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Genius Holding Emron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 98.900.

Rectificatif sur la mention enregistrée et déposée le 26/6/2009 sous le numéro le L090093125

Les parties du texte en caractère gras et soulignées sont celles à modifier.

Il ressort d'une convention de cession du 22 mai 2009 que 50 parts sociales existantes de la Société ont été cédées en date du 22 mai 2009 par Monsieur Emmanuele David Giuseppe PATTI à la société WTF Sweden AB ayant son siège social au 29 D Hörnsgatan, S-118 49 Stockholm, Suède.

Il ressort également d'une seconde convention que 50 autres parts sociales existantes de la Société ont été cédées en date du 22 mai 2009 par Monsieur Göran Ronnie BERGGREN à la société Nonsolus AB ayant son siège social au 15 Dadelvägen, S-184 52 Österskär, Suède.

Les Associés de la société en date du 22 mai 2009 sont:

- La société Nonsolus AB à hauteur de 50 parts sociales.
- La société WTF Sweden AB à hauteur de 50 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
La Société

Référence de publication: 2009082342/23.

(090097670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Errantry Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 146.893.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GANCHO (PTC) Limited, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O.Box 805, Road Town, Tortola, represented by Mrs. Belinda HENIG, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in the British Virgin Islands on June 17th, 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that twenty thousand (20.000) shares of the Company representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that GANCHO (PTC) Limited is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of ERRANTRY LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9 Columbus Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Company of the British Virgin Islands under number 397059 (the Company);

III. that the directors of the Company resolved on June 9th, 2009 to transfer the registered office and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of May 20th, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per May 20th, 2009 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

V. the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ERRANTRY LIMITED and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at May 20th, 2009;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, with the Company having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, it being understood that the amount of two thousand thirty-six euro (EUR 2,036), shall be allocated to the share premium of the Company. The share capital and the share premium represent the aggregate amount of fourteen thousand five hundred and thirty-six euro (EUR 14,536);

5. Acknowledgement of the resignation of Mr Rory Charles Kerr and of Solon Directors Limited as directors of the Company effective as of the date hereof and full discharge to the resigning directors for the performance of their duties;

6. Appointment of Mr Rory Charles Kerr and Mr John Kleynhans as managers of the Company for an indefinite period;

7. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. Authorisation to Mrs. Belinda Henig or any other employee of M Partners or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to determine and adopt the amount of its share capital, the amount of shares to be issued and their respective par value; to decide on all clauses relating to the administration of general meetings, the inventory, balance sheet, distribution of profits and the reserve, as well as the dissolution and liquidation of the Company and any other provisions in the articles of incorporation of the Company;

9. Authorisation given to Mrs Belinda Henig or any other employee of M Partners or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to approve, reject, add or modify any item on the agenda in its name and in addition to the above, give full power to sign all proceedings and minutes, select domicile and generally do all things as are necessary or useful for the completion of the present proxy.

10. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to such transfer have been or will be duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ERRANTRY LIMITED, and accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company as at May 20th, 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the Company's Memorandum and Articles of Association in the form presented to the Sole Shareholder so as to conform them to Luxembourg laws at the occasion of the transfer of the Company and its continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "ERRANTRY LIMITED" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2009.

Reallocation of shares

As a result of the adoption of the articles of association of the Company, the share capital is allocated as follows:

Shareholder	Number of shares
GANCHO (PTC) Limited	500 shares
Total:	500 shares

The share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, it being understood that the amount of two thousand thirty-six euro (EUR 2,036), shall be allocated to the share premium of the Company. The share capital and the share premium represent the aggregate amount of fourteen thousand five hundred and thirty-six euro (EUR 14,536).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Mr Rory Charles Kerr and of Solon Director Limited as directors of the Company and full discharge to the resigning directors for the performance of their duties from the date of their appointment until the date of their resignation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers with immediate effect and for an indefinite period:

- Mr Rory Charles Kerr, company director, born on 23 December, 1949, in Johannesburg (South Africa), with professional address at 16, Windsor Place, Dublin 2, Irlande;

- Mr John Kleynhans, company director, born on 30 October, 1969, in Oberholzer (South Africa), with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise Mrs. Belinda Henig or any employee of M Partners or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to determine and adopt the amount of its share capital, the amount of shares to be issued and their respective par value; to decide on all clauses relating to the administration of general meetings, the inventory, balance sheet, distribution of profits and the reserve, as well as the dissolution and liquidation of the Company and any other provisions in the articles of incorporation of the Company;

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise Mrs Belinda Henig or any other employee of M Partners or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to approve, reject, add or modify any item on the agenda in its name and in addition to the above, give full power to sign all proceedings and minutes, select domicile and generally do all things as are necessary or useful for the completion of the present proxy.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GANCHO (PTC) Limited, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à B.P 805, Road Town, Tortola, représentée par Madame Belinda Henig, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Iles Vierges Britanniques le dix-sept juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les parties comparant, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que vingt mille (20.000) parts sociales de la Société représentant l'entière du capital social de la Société sont dûment représentée à cette assemblée qui par conséquent est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. que GANCHO (PTC) Limited est l'associé unique (l'Associé Unique) de ERRANTRY LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 397059 (la Société);

III. que la Société a décidé de transférer son siège social et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de ce jour, sans dissolution de la Société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Cayman afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies;

IV. qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, en date du 20 mai 2009, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat de la direction de la Société, que depuis la date du bilan et à la date qu'en tête, aucun événement dans la marche de la Société et les activités de la Société n'est survenu qui aurait eu pour conséquence de rendre les états financiers du 20 mai 2009 matériellement incorrects et de ne pas donner une image fidèle et sincère de la situation de la Société à la date qu'en-tête. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci;

V. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination ERRANTRY LIMITED et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société au 20 mai 2009;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de la Société devenant une société de droit luxembourgeois régie par la loi sur les sociétés commerciales, la Société ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, étant entendu que le montant de deux mille trente-six euros (EUR 2.036) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société. Le capital social et le compte de prime d'émission étant l'équivalent en euros ont un montant de quatorze mille cinq-cent trente-six euros (EUR 14.536);

5. Reconnaissance de la démission de Monsieur Rory Charles Kerr et de Solon Directors Limited en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date qu'en-tête et décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission;

6. Nomination de Monsieur Rory Charles Kerr et de Monsieur John Kleynhans en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée; et

7. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. Autorisation à accorder à Madame Belinda Henig ou tout autre employé de M Partners ou tout autre employé de Maitland Luxembourg S.A. à déterminer et adopter le montant du capital social, le nombre de parts sociales à émettre ainsi que leur valeur nominale; de décider sur toutes les clauses en relation avec l'administration des assemblées général, l'inventaire, le bilan, la répartition du profit et de la réserve, ainsi que la dissolution de la Société ainsi que toutes autres dispositions des Statuts de Société;

9. Autorisation à accorder à Madame Belinda Henig ou tout autre employé de M Partners ou tout autre employé de Maitland Luxembourg S.A. à approuver, rejeter, ajouter ou modifier tout point repris à l'agenda à son nom et en complément à ce qui est repris ci-dessus, à accorder tous pouvoirs à signer tout acte ou minute, à élire domicile et généralement à effectuer tout devoir nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration.

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à un tel transfert, ont été ou vont être dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination ERRANTRY LIMITED et accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de la Société au 20 mai 2009, dont une copie restera attachée au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre entièrement le Memorandum de la Société et les statuts de la Société dans la forme présentée à l'Associé Unique afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuité au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ERRANTRY LIMITED (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyée(s) par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social, après continuation de la Société à Luxembourg débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2009.

Réallocation des parts sociales

En conséquence de ce qui précède, le capital social est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Gancho (PTC) LIMITED	500 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est divisé en cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, étant entendu que le montant de deux mille trente-six euros (EUR 2.036) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société. Le capital social et le compte de prime d'émission étant l'équivalent en euros ont un montant de quatorze mille cinq-cent trente-six euros (EUR 14.536)

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de constater la démission de Monsieur Rory Charles Kerr et de Solon Director Limited en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date qu'en-tête et décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Sixième résolution

L'Associé Unique nomme à titre de gérants avec effet immédiat de pour une durée illimitée:

- Monsieur Rory Charles Kerr, directeur de société, né le 23 décembre 1949 à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant professionnellement à 16, Windsor Place, Dublin 2, Irlande;
- Monsieur John Kleynhans, directeur de société, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer (Afrique du Sud), demeurant professionnellement à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser Madame Belinda Henig ou tout employé de M Partners ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. à déterminer et adopter le montant du capital social, le nombre de parts sociales à émettre ainsi que leur valeur nominale; de décider sur toutes les clauses en relation avec l'administration des assemblées générales, l'inventaire, le bilan, la répartition du profit et de la réserve, ainsi que la dissolution de la Société ainsi que toutes autres dispositions des Statuts de Société;

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser Madame Belinda Henig ou tout autre employé de M Partners ou tout autre employé de Maitland Luxembourg S.A. à approuver, rejeter, ajouter ou modifier tout point repris à l'agenda à son nom et en complément à ce qui est repris ci-dessus, à accorder tous pouvoirs à signer tout acte ou minute, à élire domicile et généralement à effectuer tout devoir nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25104. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009083712/5770/601.

(090100122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

European Internet Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.714.

In the year two thousand and nine, on the third day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

BRIDGEPORT CAPITAL (NOMINEES) LTD, a company with registered office at 30, Warwick Street, W1B 5AL, London,

here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 1, 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of EUROPEAN INTERNET SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13, Avenue de la Liberté, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 74.714, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on 7 March 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial"), number 457 of 29 June 2000, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, prenamed, on 7 March 2000, published in the Mémorial number 457 of 29 June 2000 (hereafter the "Company")

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole member decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution and in accordance with Article 18 of the articles of association of the Company, the sole member decides to appoint as liquidator Bridgepoint Capital Directorships Limited, having its registered office at 30, Warwick Street, W1B 5AL, London, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The sole member resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the sole member in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the member in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The sole member resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LTD, ayant son siège social au 30, Warwick Street, W1B 5AL, Londres ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de EUROPEAN INTERNET SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 74.714, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 457 du 29 juin 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial numéro 457 du 29 juin 2000 (ci-après la "Société").

Le comparant représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

L'associé unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, l'associé unique décide de nommer Bridgepoint Capital Directorships Limited, ayant son siège social au, 30, Warwick Street, W1B 5AL, Londres comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'actionnaire en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'associé unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22950. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur ff. (s): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083519/242/113.

(090099561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

GE Healthcare European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.736.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 58.866.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GE Healthcare European Holdings S.à r.l. (la Société) tenue à Luxembourg le 27 mai 2009

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'associé unique:

- Roeland Pels, gérant;
- Ernst Frederik Kraaij, gérant;
- Boris Eric Pierre Henry, gérant;
- Stephen M. Parks, gérant; et
- Marlin Risinger, gérant;

L'Assemblée a également décidé de nommer Teunis Chr. Akkerman, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) en tant que gérant de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE Healthcare European Holdings S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009083085/24.

(090098720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Caradog Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 66.235.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the fifteenth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Caradog Holdings Limited, a company duly incorporated in accordance with the laws of Jersey, having its registered address at Harbour Reach, Rue de Cateret, St Helier, Jersey, here represented by Mr. M. Lagesse, employee, residing at 7, rue des Templiers, L-7343 Steinsel, by virtue of a proxy given in Jersey on June 8th, 2009.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "CARADOG HOLDINGS S.A." ("the Company"), with its registered office at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, has been incorporated according to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then

residing in Luxembourg, dated September 10th, 1998, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 846, dated November 20th, 1998. The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 23rd, 2008, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 268, dated February 6th, 2009.

The Company is registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 66.235.

2. That the issued share capital of the Company is set at forty-nine thousand nine hundred and fifty euro (49.950.- USD), represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares without par value.

3. Caradog Holdings Limited, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, Caradog Holdings Limited hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

5. That Caradog Holdings Limited moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company CARADOG HOLDINGS S.A. and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the share register has been cancelled.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will be deposited at the Company Russell Bedford Luxembourg S.à r.l. at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le quinze juin.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Caradog Holdings Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Harbour Reach, Rue de Cateret, St Helier, Jersey, ici représentée par Monsieur Marc LAGESSE, employé privé, demeurant au 7, rue des Templiers, L-7343 Steinsel, en vertu d'une procuration délivrée à Jersey le 8 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, représentée comme dit ci-avant et agissant ès-qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme CARADOG HOLDINGS S.A. ("la Société"), établie et ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, a été constituée, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg le 10 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 846 du 20 novembre 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 6 février 2009.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.235.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de quarante-neuf mille neuf cent cinquante euros (49.950.- USD) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Que Caradog Holdings Limited, prénommée, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société CARADAG HOLDINGS S.A.. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg chez Russell Bedford Luxembourg S.à r.l. où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Lagesse et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2009. LAC/2009/23548. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009083632/5770/95.

(090099248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Insitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.748.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Luciano BALBO, domicilié au 19, via Gulli, 20121 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Milan, le 15 juin 2009;

2) Madame Micaela RATINI, domiciliée au 9, via Galvani, Terni, Italie, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Terni, le 8 juin 2009;

3) La société EUROFINLEADING FIDUCIARIA SPA, ayant son siège social au 8, via Porlezza, 20121 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Milan, le 4 juin 2009.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "OLTRE DEVELOPMENT FINANCE S. à r.l.", R.C.S. Luxembourg N° B 143.748 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 125 du 20 janvier 2009.

- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

- La dénomination sociale de la société est changée en "INSITOR S.à r.l.". En conséquence, l'article 1 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Alinéa 1^{er} .** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "INSITOR S.à r.l.".

- L'article 2 alinéa 2 est changé pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 2.** La société peut tenir des actions et des intérêts dans une société en commandite par actions luxembourgeoise qui aura la dénomination de "INSITOR FUND S.C.A.". et peut agir comme actionnaire commandité de cette société".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25098. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009083698/5770/45.

(090099647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Blando Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.754.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BLANDO INVESTMENTS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113 754, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on January 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 20, 2006, number 790.

The articles of association of the Corporation were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 29, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 16, number 114.

The meeting is chaired by Claire Benedetti, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I.- The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the thirty-one (31) ordinary shares and the one hundred fifty (150) class A "tracker" shares, representing the entire subscribed share capital are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the sole shareholder.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 4 of the Articles.

2. Miscellaneous.

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated com-

panies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 800.- (eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société anonyme BLANDO INVESTMENTS S.A. (la Société), ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.754, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 avril 2006, numéro 790.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 janvier 2008, numéro 114.

L'assemblée est présidée par Claire Benedetti, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Cette liste de présence fait apparaître que les trente-et-une (31) actions ordinaires et les cent cinquante (150) actions "traçantes" de classe A, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

1. Amendement de l'article 4 des Statuts;
2. Divers.

IV.- Que l' Actionnaire Unique a pris la résolution suivante.

Résolution unique

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment,

les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 800.- (huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de l'acte aux comparants, ils ont signé l'original du présent acte.

Signé: C. BENEDETTI, S. WOLTER, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25165. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083707/242/122.

(090099331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Lux-Fleesch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 47.566.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009

Les actionnaires de la société LUX-FLEESCH S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Henri RENMANS, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1938 à Leuven (Belgique) et demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), Zeeuwspad, 8 Madame Nicole RENMANS née ALBERT, épouse de Monsieur Henri Renmans, administrateur de société, née le 22 décembre 1939 à Leuven et demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), Zeeuwspad, 8 de leur poste d'administrateurs de la société avec effet au 30 juin 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Henri RENMANS, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1938 à Leuven (Belgique) et demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), Zeeuwspad, 8 de son poste d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration avec effet au 30 juin 2009.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Rik RENMANS, administrateur de société, né à Halle le 02/03/1968, demeurant à B-1653 Beersel, Beukenlaan 50

- Monsieur Nicolas RENMANS, administrateur de société, né à Halle le 25/12/1969, demeurant à B-1840 Londerzeel, Stuikeberg 134

en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, pour une durée de six ans, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Rik RENMANS, administrateur de société, né à Halle le 02/03/1968, demeurant à B-1653 Beersel, Beukenlaan 50

au poste d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009083795/38.

(090099412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

SMC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.412.

In the year two thousand and nine, on the tenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Has been held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of "SMC Investments S.A.", with registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, incorporated by deed of the notary Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, dated February 14th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 403 dated April 12th, 2003. The articles of the Company have never been modified since. The Company is registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 92.412.

The assembly is presided by Mr Eric GILSON, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, with professional address in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, with professional address in Luxembourg.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That from an attendance list, established and certified by the members of the Bureau, the one thousand shares of a par value of thirty one euro each, representing the total capital of thirty-one thousand euro are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced, all the shareholders or their proxyholders having agreed to meet, without previous notice, after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain annexed together with the proxies to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to put the Company "SMC Investments S.A." into liquidation;
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers;
- 3) Full and entire discharge to be given to the directors and the auditor;
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama, registered in the Public Registry Office of Panama, Mercantile Department at Microjacket 532595, Document 983316, in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt all the actions of the Company, the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting also grant full discharge to the Company auditor for the execution of his mandate.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SMC Investments S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 403 du 12 avril 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.412.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric GILSON, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de trente et un euro chacune, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mettre en liquidation la société "SMC Investments S.A.";
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire au compte;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur TRINITY CENTURY CORP, avec siège social à BankBoston Building , 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, République de Panama (le "Liquidateur"), inscrite au Bureau des Enregistrements de Panama, microjacket 532595, document 983316, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'actionnaire unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par ses administrateurs, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

L'Assemblée décide aussi de donner décharge au commissaire aux comptes pour les actes posés dans le cadre de son mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Gilson, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23165. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009083631/5770/124.

(090099212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Viande - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 38.081.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009

Les actionnaires de la société VIANDE-LUXEMBOURG, société anonyme réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Henri RENMANS, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1938 à Leuven (Belgique) et demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), Zeeuwspad, 8

- Madame Nicole ALBERT, épouse Renmans, administrateur de société, née le 22 décembre 1939 à Leuven et demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), Zeeuwspad, 8

de leur poste d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Henri RENMANS, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1938 à Leuven (Belgique) et demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), Zeeuwspad, 8

de son poste d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration avec effet au 30 juin 2009.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Rik RENMANS, administrateur de société, né à Halle le 02/03/1968, demeurant à B-1653 Beersel, Beukenlaan 50

- Monsieur Nicolas RENMANS, administrateur de société, né à Halle le 25/12/1969, demeurant à B-1840 Londerzeel, Stuikeberg 134

en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, pour une durée de quatre ans, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Rik RENMANS, administrateur de société, né à Halle le 02/03/1968, demeurant à B-1653 Beersel, Beukenlaan 50

au poste d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009083797/39.

(090099380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Inpro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.898.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. DINA INVESTMENT S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80063, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gilbert JOST, administrateur de sociétés, né le 20 juin 1952 à Schiffange, demeurant au 76, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess.

2. SGF INTERNATIONAL S.A., enregistrée sous le numéro B 6466, avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gilbert JOST, prénommé.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INPRO LUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet:

L'importation, l'exportation, la commercialisation en gros et en détail, l'industrialisation d'accessoires et de pièces détachées de moyens de transport automoteurs.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois cent dix actions (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois de juin à 17:00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) DINA INVESTMENT S.A.: trois cent neuf actions	309
2) SGF INTERNATIONAL S.A., une action	<u>1</u>
Trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces à concurrence de 100 % de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000) euros (EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.000.- (mille euros).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - b) Monsieur Gilbert JOST, administrateur de sociétés, né le 20 juin 1952 à Schiffflange, demeurant au 76, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess.
 - c) DINA INVESTMENT S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80063, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son représentant permanent, Monsieur Gilbert JOST, administrateur de sociétés, né le 20 juin 1952 à Schiffflange, demeurant au 76, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66 562, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.
- 6) Le siège social de la Société est fixé au: 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Gilbert JOST, prénommé, aux fonctions d'administrateur délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. JOST et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25157. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083709/135.

(090100166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

IDPoint DigitalMedia, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 146.894.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gerardus Adrianus FIANEN, administrateur de sociétés, né à Boskoop (Pays-Bas) le 15 juin 1963, demeurant au Stationsingel, 4 à NL-4103 XJ Culemborg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes par les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "IDPoint DigitalMedia".

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois dans le respect des conditions prévues par la loi.

La Société peut, par décision du conseil d'administration créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au conseil et la consultation en matière de gestion d'entreprise et tous travaux annexes et accessoires.

Elle a également pour objet l'acceptation des missions de management, à court et à long terme, et ceci pour tous secteurs nationaux et internationaux de l'industrie, éventuellement en tant qu'intérim management. Le management peut être déterminé comme la réalisation au sein d'une organisation de tâches dirigeantes ou non, avec toutes les responsabilités et les compétences concernées et requises pour l'exécution de la fonction. Le management (le cas échéant l'intérim management) peut comprendre les fonctions entre autres de: general manager, project manager, section manager, sales manager, purchase manager, crisis manager, change manager, conflict manager ou manager 'profit & loss'.

L'importation et l'exportation de tout produit.

L'exploitation d'une étude, d'une organisation commerciale ou d'un bureau de consultation dans les domaines de sécurité, techniques, télécommunications, économiques, commerciales, fiscales, juridiques et sociales, de recrutement de personnel, cours d'éducation de management, de projets de loisirs et organisation d'événements.

La société peut réaliser son objet soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.00 EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Cependant au cas où la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé dans ce cas l'administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration uniquement après avoir obtenu l'autorisation de l'assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts. La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Le conseil d'administration peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs (dont celle de l'administrateur délégué) ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration représente la Société en justice, et les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être lui-même administrateur de la société.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est alors d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mercredi du mois de juin à 15 heures 30 au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale peut décider, dans les conditions de présence et de vote prévues pour la modification des statuts sociaux, la dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cas de fusion ou de scission de la Société, l'assemblée générale des actionnaires nomme un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, et détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Gerardus Adrianus FIANEN, préqualifié	310 actions
Total:	310 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Ives Serge DECRAENE, administrateur de société, né à Sint-Amansberg (Belgique) le 4 juin 1973, demeurant à B-9961 Boekhoute (Belgique), Posthoorn, 42;
 - Monsieur Gerardus Adrianus FIANEN, administrateur de sociétés, né à Boskoop (Pays-Bas) le 15 juin 1963, demeurant au Stationsingel, 4 à NL-4103 XJ Culemborg;
 - Monsieur Luc Vincent Robert NADALINI, ingénieur civil en informatique, né à Leuven (Belgique) le 27 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-9365 Eppeldorf, Haaptstrooss, 11.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société à responsabilité limitée "VGD EXPERTS-COMPTABLES", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Bresseur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.981.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
5. Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un administrateur-délégué, lequel aura tous

pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle en la personne de Monsieur Yves Serge DECRAENE, préqualifié.

6. Le siège social est fixé au L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la majorité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Yves Serge DECRAENE, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, et aux fonctions de président du conseil d'administration.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. A. Fianen, I. S. Decraene et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2009. Relation: LAC/2009/23549. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009083702/5770/250.

(090100128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

VARO B.V.B.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.848.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

La société Executive Car Lease & Renting B.V., ouvre une succursale au Grand-Duché de Luxembourg:

ECLR Luxembourg

Forme Juridique: Société à responsabilité limitée

Date de création: 26/06/2009

Registre du Commerce: n° d'immatriculation 20105024

Kamer van Koophandel voor Zuidwest-Nederland (Pays-Bas)

Adresse de la succursale: 15, rue de l'industrie L-8069 Bertrange

Activité de la succursale: Leasing, Renting et Location court terme et long terme de véhicules

Personne avant le pouvoir d'engager la société et la succursale:

Dénomination ou raison sociale: VARO B.V.B.A. légalement représentée par M. Patrick Gillis en tant que gestionnaire.

Adresse: Denneweg 1

Localité: B-3190 Boortmeerbeek

Pays: BELGIQUE

Fonction: Gérant

Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale:

Dénomination: VOET & C Sarl

Adresse: 15, rue de l'Industrie

Localité: L-8069 Bertrange

Pays: Luxembourg

Fonction: Représentant permanent

Pouvoir général: En cas de pluralité de représentants permanents, la succursale est engagée par la signature conjointe de 2 représentants permanents. En cas de représentant permanent unique, la succursale est engagée par la signature unique de ce dernier

Pouvoir de signature: Le représentant permanent peut engager par sa seule signature la succursale

Signature.

Référence de publication: 2009083027/34.

(090098936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Shell Flower Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.094.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the second of June.

Before Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Simon Hillcox, residing in Upper Shalford, Square Drive, Haslemere, Surrey GU27 3LW, United Kingdom, hereby duly represented by Samira M'Hab, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Shell Flower S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132.094 (the Company), incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, on September 21, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2473 of October 31, 2007.

- that the capital of the corporation "Shell Flower S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro (EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five (125.-) Euro (EUR) each, fully paid;

- that Mr. Simon Hillcox has decided to dissolve the company "Shell Flower S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr. Simon Hillcox, being sole owner of the shares and liquidator of "Shell Flower S.à r.l.", declares:

- * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

- * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of "Shell Flower S.à r.l." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le deux juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Simon Hillcox, demeurant à Upper Shalford, Square Drive, Haslemere, Surrey GU27 3LW, Royaume-Uni, ici représenté par Samira M'hab, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société Shell Flower S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.094 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 21 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2473 du 31 octobre 2007.

- que le capital social de la société Shell Flower S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125.-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Simon Hillcox a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société Shell Flower S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Simon Hillcox agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société Shell Flower S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société Shell Flower S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. M'HAB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22413. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083629/242/84.

(090099225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Fatco, Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 6, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 99.151.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009083338/10.

(090098586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.166.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Eastpharma Ltd., a limited company organised under the laws of Bermuda, registered with the trade register of Bermuda under number 38806, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy dated June 19, 2009, as sole shareholder of "Eastpharma S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, incorporated on 13th September 2006 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2091 of 8 November 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on April 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 905 of April 29, 2009.

The appearing party requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the seventy-two thousand and six hundred sixty-one (72,661) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from three million six hundred thirty-three thousand and fifty dollars (USD 3,633,050) divided into seventy-two thousand and six hundred sixty-one (72,661) ordinary shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) to four million one hundred sixty-six thousand two hundred fifty US dollars (USD 4,166,250) by the issue of ten thousand six hundred and sixty-four (10,664) new shares of a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by the Company to Eastpharma Ltd. and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from three million six hundred thirty-three thousand and fifty US dollars (USD 3,633,050) divided into seventy-two thousand and six hundred sixty-one (72,661) ordinary shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) to four million one hundred sixty-six thousand two hundred fifty US dollars (USD 4,166,250) by the issue of ten thousand six hundred and sixty-four (10,664) new shares of a par value of fifty US dollars (USD 50) each, to be subscribed for Eastpharma Ltd., the sole shareholder of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for all the ten thousand six hundred and sixty-four (10,664) ordinary shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to USD 533,200.- (five hundred and thirty-three thousand two hundred UD dollars).

The amount of USD 533,200.- (five hundred and thirty-three thousand two hundred UD dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four million one hundred sixty-six thousand two hundred fifty US dollars (USD 4,166,250) divided into eighty-three thousand three hundred and twenty-five shares (83,325) with a par value of fifty US dollars (USD 50) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Eastpharma Ltd., une limited company existant sous les lois des Bermudes, inscrite au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 38806, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2009, étant l'unique associé de "Eastpharma S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, constituée le 13 septembre 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2091 du 8 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 905 du 29 avril 2009.

Le comparant a requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les soixante-douze mille six cent soixante-et-une (72.661) parts sociales de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de trois millions six cent trente-trois mille cinquante US dollars (USD 3.633.050) représenté par soixante-douze mille six cent soixante-et-une (72.661) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune à quatre millions cent soixante six mille deux cent cinquante dollars (USD 4.166.250) par l'émission de dix mille six cent soixante-quatre (10.664) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune.

B. Souscription et libération des parts sociales qui seront émises par la Société à Eastpharma Ltd. et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de trois millions six cent trente-trois mille cinquante US dollars (USD 3.633.050) représenté par soixante-douze mille six cent soixante-et-une (72.661) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune à quatre millions cent soixante six mille deux cent cinquante US dollars (USD 4.166.250) par l'émission de dix mille six cent soixante-quatre (10.664) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune, devant être souscrites par Eastpharma Ltd., l'associé unique de la Société.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire la totalité des dix mille six cent soixante-quatre (10.664) nouvelles parts sociales ordinaires et les libérer entièrement par un apport en espèces de USD 533.200.- (cinq cent trente-trois mille deux cents US dollars).

La somme de USD 533.200.- (cinq cent trente-trois mille deux cents US dollars) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du capital social qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions cent soixante six mille deux cent cinquante US dollars (USD 4.166.250) divisé en quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-cinq (83.325) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital, sont à évaluer à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après une lecture de ce procès-verbal, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte conjointement avec le notaire présent.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25155. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083706/242/128.

(090099325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Silverstone Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.534.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009083340/10.

(090098587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Heck e Silva Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, 26, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 101.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HECK E SILVA SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009083367/12.

(090098636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Aequitas Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083425/12.

(090099138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Holding Européenne d'Inventions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 62.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING EUROPEENNE D'INVENTIONS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009084210/14.

(090099220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.
